



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grave collision sur l'île de Nantes : besoin d'agir pour plus de sécurité

L'association **Place au Vélo** exprime sa profonde émotion et colère après la violente collision survenue ce lundi 15 décembre, à l'angle du boulevard de la Prairie-au-Duc et de la rue Léon-Bureau. Un conducteur de camion de chantier a percuté un cycliste de 31 ans en tournant à droite. Le jeune homme est gravement blessé aux jambes : un drame qui va bouleverser de nombreuses vies.

Cet événement ne relève pas du hasard : il survient à un endroit dangereux, qui sacrifie la sécurité des plus vulnérables au profit de la fluidité motorisée.

Un carrefour dangereux signalé depuis longtemps

Situé en plein cœur de l'île de Nantes, ce carrefour avait déjà été le lieu du **décès tragique de Lise Gross en septembre 2020**, impliquant également un poids lourd.

Depuis plusieurs années, **bien avant le drame de 2020**, Place au Vélo alerte sur la dangerosité du carrefour Prairie-au-Duc / Léon-Bureau.

Les signalements portent notamment sur :

- La présence régulière de véhicules de chantier dans un secteur très fréquenté par les piéton·nes et les cyclistes ;
- Les tourne-à-droite des poids lourds, identifiés comme particulièrement accidentogènes ;
- L'absence d'aménagements protecteurs garantissant une cohabitation sûre entre les différents usages.

Ces alertes, transmises à plusieurs reprises à Nantes Métropole, appellent à intervenir sur un carrefour déjà perçu comme problématique par de nombreux usager·es.

Un drame évitable ?

La répétition des collisions graves dans ce périmètre impose une réaction immédiate. La concentration de chantiers et de flux mixtes rend indispensable une protection renforcée pour les usager·es vulnérables, notamment face aux mouvements de camions.

L'association Place au Vélo demande :

1. De sécuriser l'aménagement existant

Un dispositif protecteur doit être installé sans délai pour :

- Séparer physiquement les trajectoires cyclistes des flux motorisés ;
- Interdire les tourne-à-droite dangereux des poids lourds ;
- Assurer une visibilité mutuelle suffisante entre véhicules lourds et vélos ;
- Sécuriser les cheminements temporaires liés aux chantiers.

2. À défaut, la fermeture de la voie motorisée concernée

Si une solution sécurisée ne peut pas être mise en œuvre rapidement, la voie permettant les tourne-à-droite doit être suspendue pour les poids lourds jusqu'à ce que des conditions de circulation sûres soient garanties.

La circulation motorisée ne peut primer sur la sécurité vitale des usager·es vulnérables.

Cet événement tragique amène également à questionner la place des camions et des poids lourds dans le centre-ville : leur circulation et leur équipement doivent être repensés pour garantir la sécurité des piéton·nes et des cyclistes.

Soutien et appel à agir sans délai

Place au Vélo adresse son soutien à toute les personnes touchées par ce drame. Ce drame illustre qu'une tragédie annoncée par de nombreux signalements aurait pu être probablement évitée. Une réaction immédiate s'impose.

La sécurité des piéton·nes et cyclistes doit redevenir une priorité absolue sur l'île de Nantes. Place au Vélo propose sa coopération pour le travail de cet aménagement.

L'association reste mobilisée et se tient à disposition pour accompagner et soutenir les victimes à la suite de ce drame.



À propos de Place au Vélo :

Place au Vélo - Métropole Nantaise est une association qui agit pour le développement d'une mobilité cyclable et piétonne sécurisée, confortable et

accessible à toutes et tous sur la métropole nantaise. Elle milite pour un rééquilibrage de l'espace public et la promotion des modes actifs.

En savoir plus : www.placeauvelo-nantes.fr

Copyright © 2025 Place au vélo Nantes
1 Rue d'Auvours, 44000 NANTES, France